



SNES Bretagne n°159

Bimestriel • Janvier-Février 2023 • Tarif : 0,60 €



JUSQU'À LA VICTOIRE !

L'année 2023 commence avec une forte mobilisation contre une réforme des retraites, inutile et injuste, que le président Macron cherche à imposer.

Dans nos métiers, où l'on commence à travailler après de longues études avec un recrutement à bac +5, l'allongement de la durée de cotisations à 43 ans signifie bien souvent que l'horizon d'une retraite à taux plein se situe désormais à 67 ans... C'est inenvisageable !

Nos métiers ne font pas partie de la liste de ceux touchés par des critères de « pénibilité », mais ils n'en sont pas pour autant moins usants physiquement comme psychologiquement. Les classes les plus chargées d'Europe -d'après les études de la DEPP elle-même-, un système scolaire inégalitaire car gangrené par la concurrence du privé catholique -la publication des IPS le confirme- et 481 emplois supprimés à la rentrée ne vont pas améliorer les conditions de travail... alors que des marges d'action existent.

C'est plus qu'un « choc d'attractivité » qu'il faudrait pour revaloriser les salaires, mais celui-ci n'aura même pas lieu. Le ministre renonce peu à peu aux engagements du candidat Macron d'une revalorisation de 10% pour tous. Ses dernières propositions ne sont pas à la hauteur du déclassé salarial et dessinent simplement une nouvelle version du « travailler plus pour gagner plus »...

C'est la mobilisation de toutes et de tous, que ce soit contre cette réforme des retraites, pour des salaires revalorisés ou de meilleures conditions de travail, qui permettra d'imposer des alternatives, parce qu'il faut de bons salaires pour avoir une bonne retraite et de bonnes conditions de travail pour en profiter...

Frédérique LALYS, Matthieu MAHÉO

Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Bretagne, 27 janvier 2023



SAINT-BRIEUC, 19 JANVIER 2023

**PUBLICATION SPÉCIALE PRÉPARATION DE RENTRÉE 2023 : QUELLES MESURES BUDGÉTAIRES ?
ET TOUTE L'ACTUALITÉ ACADÉMIQUE : RETRAITES, SALAIRES, MOBILISATIONS
MIXITÉ SOCIALE, STAGES, BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, VOS ÉLU·ES FSU...**

Salaires • LE CHOC D'ATTRACTIVITÉ... N'AURA PAS LIEU !

9 mois après les promesses du Président Macron, 8 mois après son entrée en fonction, 4 mois après le début des discussions sur le sujet, le ministre Pap Ndiaye commence à esquisser les choix du ministère lors des discussions avec les syndicats et les choix annoncés confirment la tromperie du candidat Macron. Non seulement il n'y aurait pas d'augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contrepartie, mais le ministère fait le choix de répartir la pénurie en privilégiant les débuts de carrière avec la

perspective d'un écrasement des carrières. C'est inacceptable alors que l'Éducation nationale s'enfonce dans une crise structurelle et que les revendications sur les salaires et les retraites s'expriment avec force et détermination. Il y a urgence : avec l'inflation la perte de pouvoir d'achat en 2022 s'élevait à 3 %, mais les professeurs ont perdu entre 15 % et 25 % de pouvoir d'achat en moyenne sur les 20 dernières années. Ça suffit ! L'attractivité et la qualité du service public d'éducation sont en jeu. ■ J.M.

Réforme des lycées professionnels MENACE SUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ

La voie professionnelle sous statut scolaire est mise en danger par un projet de réforme qui livrerait une main d'œuvre gratuite aux entreprises sans aucune garantie sur la qualité des formations.

La voie professionnelle sous statut scolaire est sortie très affaiblie de la réforme Blanquer, qui avait été massivement rejetée par les enseignant-es. L'absence d'ambition pour les jeunes de la voie professionnelle s'était traduite par une perte sensible d'heures de cours disciplinaires, partiellement compensée par la création de dispositifs aussi chronophages qu'inefficaces comme la co-intervention ou le chef d'œuvre. Pourtant, sans qu'aucun bilan de cette transformation n'ait été fait, le gouvernement veut aller plus loin dans le bouleversement des lycées professionnels sur le « modèle » de l'apprentissage.

Ainsi les élèves passeraient plus de temps en entreprises, la « forma-

tion sur le tas » étant annoncée plus formatrice que la formation avec des enseignants.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que le projet macroniste soit portée par Carole Grandjean, ministre déléguée sous tutelle du ministère de travail, sans que le ministre de l'Éducation nationale n'ait son mot à dire. **Tout est fait comme si la voie professionnelle ne faisait déjà plus partie de l'Éducation nationale.**

Pour justifier les changements envisagés, la ministre Carole Grandjean évoque les « succès » de l'apprentissage, avec notamment le nombre de 80 % d'insertion après obtention du diplôme. Mais donner ce taux seul n'est en fait qu'une « fake news ».

C'est passer sous silence que les entreprises sélectionnent les apprentis quand la voie scolaire donne sa chance à tous les jeunes.

C'est aussi passer sous silence que le taux de décrochage en apprentissage est autour de 40 % (contre 13 % en LP) et que le taux d'emploi est calculé sur les 60 % restants.

C'est encore passer sous silence que le nombre magique de 80% d'insertion est calculé sur tous les niveaux de diplômes confondus, le supérieur étant sur-représenté.

C'est enfin passer sous silence que le taux d'accès au bac pro n'est que de 41,4 % pour les jeunes qui s'engagent en apprentissage, contre 67,6 % pour les élèves sous statut scolaire.

Ainsi la formation sous l'égide d'un tuteur ne permet pas une meilleure insertion. Au contraire, **c'est bien le modèle du lycée professionnel, formant les jeunes à des métiers et pas seulement à des postes de travail, qui se révèle le plus efficace.** Les pseudos arguments de la ministre ne doivent pas cacher l'objectif véritable de ce projet : envoyer de la main d'œuvre gratuite dans les entreprises.

Le SNUEP et les syndicats de la FSU continuent la lutte pour le retrait de cette réforme qui menace l'unité du 2nd degré. Nous exigeons des moyens pour renforcer la voie professionnelle sous statut scolaire, émancipatrice, accueillant les publics les plus fragiles.

■ Ronan OILLIC

co-secrétaire général du SNUEP-FSU Bretagne

SOMMAIRE

Actualité syndicale académique p. 2-5

- Réforme de la voie professionnelle ; Retraites, Salaires ;
- Mixité : IPS des collèges en Bretagne ;
- Compte-rendu du stage « l'oral en classe ».

Dossier spécial préparation de rentrée 2023 p. 6-7

Bilan des élections pro 2022, vos élu-es... p. 8-11

Mobilisations académiques p. 12



Saint-Brieuc, 12 janvier - Pique-nique revendicatif au lycée professionnel Jean Moulin pour dénoncer la réforme de la voie pro.

Réforme des retraites

IDÉOLOGIQUE, INUTILE ET PROFONDÉMENT INJUSTE !

Partir plus tard, cotiser plus longtemps, pour une pension réduite : le rejet de la réforme des retraites Borne-Macron-Ciotti est quasi unanime...

Âge légal de départ repoussé à 64 ans, nombre d'années de cotisation permettant de partir sans décote reculé à 43 annuités ou encore recul de l'âge de départ pour les carrières longues et pénibles, autant de régressions saupoudrées d'éléments de langage vantant justice et équité sociale !

Travailler plus parce que l'on vit plus longtemps ? C'est un non-sens quand précisément on vit plus longtemps par l'effet de la réduction du temps de travail, tant hebdomadaire que sur l'ensemble d'une carrière.

En outre, ce nouvel âge de départ rapprochera toujours plus les salarié-es de leur limite d'espérance de vie en bonne santé, d'autant plus courte que les conditions de travail auront été difficiles !

Travailler plus pour permettre un équilibre à long terme du système est tout autant une clé de bras à la réalité, quand le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) pointe lui-même l'inutilité d'une telle réforme, puisque sous l'effet des réformes précédentes, contre lesquelles le SNES-FSU s'est déjà battu, le financement s'équilibre même dans les hypothèses de croissance les plus basses autour de 2050.

**F : 65,9 ans
H : 64,4 ans
Espérance de vie
en bonne santé**

**46 %
des départs à la
retraite se font
hors de l'emploi
(maladie, invalidité,
chômage, RSA...)**

Cette réforme n'est qu'idéologie, et rappelle la pas si lointaine lutte des classes : le choix a été fait de faire intégralement reposer les ressources supplémentaires du système de retraite sur le travail. C'était une ligne rouge du gouvernement : pas de débat sur les cotisations ou sur l'imposition du capital. Si on prend du recul, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi mis en place par François Hollande et pérennisé sur le premier quinquennat d'Emmanuel Macron pèse négativement pour

20 milliards d'euros d'exonérations de cotisations annuelles, mesure inutile puisque la promesse du million d'emploi promis à l'époque par le MEDEF n'a jamais été tenue. Au passage, que penser alors du gouvernement voulant faire confiance à ce même patronat pour employer des seniors qu'il s'empresse actuellement de mettre, au mieux, en pré-retraite ?

Une autre réforme est possible

Et que penser de l'engagement du président, tout aussi vain, pour plus d'égalité entre femmes et hommes, quand les inégalités salariales persistent et coûtent autour de 6 milliards d'euros de cotisations non encaissées chaque année ? Ce sont autant de ressources pouvant ouvrir la voie à de réels progrès sociaux.

Les organisations syndicales sont unanimes pour dénoncer et s'opposer à cette réforme car elle est injuste et inutile. Une autre réforme est possible, qui va dans le sens de l'histoire avec des carrières moins longues et des pensions dignes.

■ Paul-Emmanuel AVANZO

Enseignant de SES au lycée Beaumont, Redon

Je suis née en 1965, recrutée à 24 ans. Quand pourrai-je prendre ma retraite ?



Vous ne pourrez pas partir avant 2029, année de vos 64 ans. Et, après 40 ans d'activité vous aurez toujours une décote ! Votre taux de pension sera de 59,3 % contre 63 % sans la réforme, loin des 75 % du dernier traitement indiciaire !



**30 %
des plus pauvres
sont morts à 65 ans**

**31 %
des retraité-es ont une re-
traite inférieure à 1000 €**

**3 milliards
excédent du régime de
retraite en 2022**

**12 milliards
Déficit du régime de
retraite prévu en 2027**

**544,5 milliards
Fortune estimée des
42 milliardaires français
selon l'ONG Oxfam.fr**

**La France est
5 fois plus riche
en 2023 qu'en 1983
quand l'âge de départ en
retraite a été abaissé à 60 ans**

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent » – Victor Hugo

STAGES SYNDICAUX • S'INFORMER POUR AGIR

Après un stage lycée en décembre dernier, le SNES-FSU Bretagne a organisé un stage collège jeudi 12 janvier afin de partager les dernières informations sur les annonces ministérielles concernant l'avenir du collège. Fructueux, les débats avec Anne-Sophie Legrand ont nourri la réflexion collective.

Prochain stage sur l'évaluation : programme à retrouver sur notre site.

<https://r.snes.edu/Stages>



IPS des collèges

LE PRIVÉ CHOISIT BIEN SON PUBLIC

Cartographie : Joël Mariteau

La publication de l'indice de position sociale (IPS) des collèges confirme que le privé ne joue pas le jeu de la mixité sociale. En choisissant ses élèves, en percevant des financements et en s'exonérant de la carte scolaire, il contribue à fragiliser des collèges publics et des territoires.

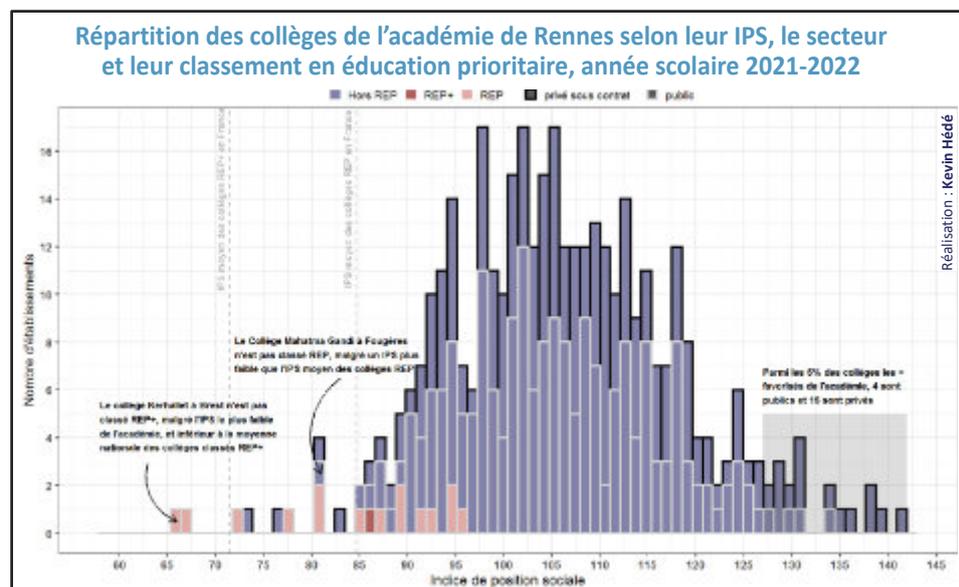
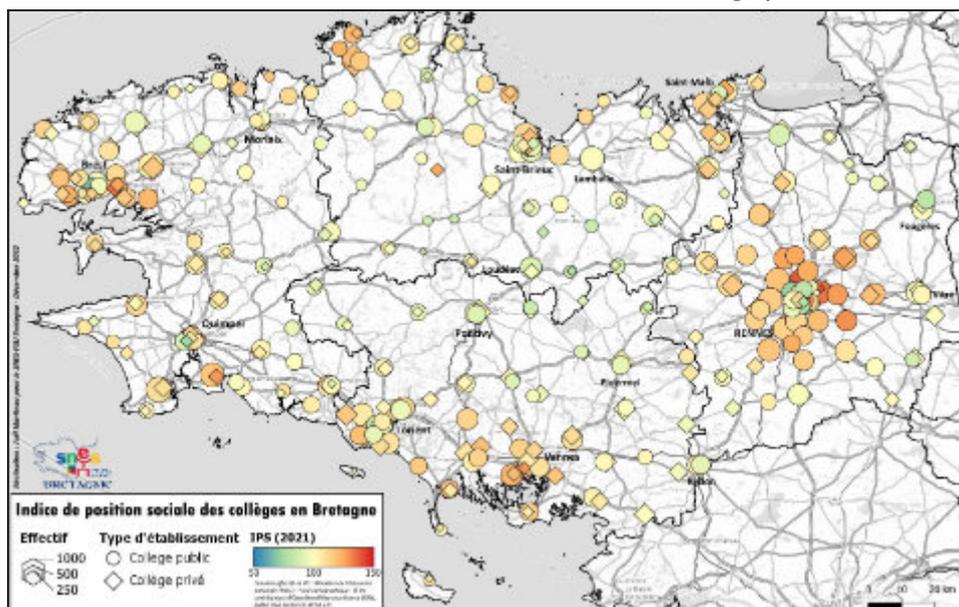
Suite au recours du journaliste Alexandre Léchenet auprès du tribunal administratif de Paris, le ministère de l'éducation nationale a été contraint de rendre public l'indice de position sociale (IPS) de chaque collège et école en France. Ceux-ci ont été mis à disposition sur la plate-forme de données ouvertes du ministère de l'éducation nationale le 5 octobre dernier et ont fait depuis l'objet d'un certain nombre d'articles dans la presse.

La publication des IPS révèle, en Bretagne comme en France, le rôle joué par le secteur privé dans la ségrégation scolaire. Au niveau national, parmi les 10 % des collèges à l'IPS le plus faible (IPS inférieur à 82,3), 96,7 % sont publics et seulement 3,3 % sont privés. De l'autre côté du spectre social, parmi les 5% des collèges les plus favorisés (IPS supérieur à 126,5), 71 % sont privés.

Si en Bretagne le secteur privé apparaît comme plus hétérogène qu'au niveau national, son rôle dans la ségrégation sociale apparaît nettement dans les grandes agglomérations bretonnes. Sur les 385 collèges bretons, parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus faible (situés pour moitié à Brest, Lorient et Rennes) 70 % sont publics, alors que parmi les 5 % des collèges à l'IPS le plus fort (situés pour moitié dans l'agglomération rennaise), 80 % appartiennent au secteur privé.

Ainsi, la soi-disant « complémentarité » entre les réseaux publics et privé masque mal le rôle négatif joué par le secteur privé dans la mixité sociale.

Pour le SNES, le service public ne doit, dans aucun territoire, s'effacer au profit du privé et il faut continuer à revendiquer l'unification du système



éducatif dans un service public laïc intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.

En outre, la publication de ces indicateurs révèle les difficultés soulevées par la carte de l'éducation prioritaire. Les 3 collèges publics les plus défavorisés de l'académie ne sont pas classés REP+, alors même que leur IPS est inférieur au seuil moyen des collèges REP+ au niveau national. De même certains collèges ne sont pas classés en REP alors que la composition sociale de leur public est similaire à celle d'autres établissements classés REP dans l'académie. Les critères retenus par le rectorat pour classer les établissements en REP ou REP+ semblent donc particulièrement obscurs.

Pour le SNES-FSU, la carte de l'éducation prioritaire doit être fondée sur des critères nationaux, transparents et concertés, qui s'appuie sur les IPS des établissements mais aussi d'autres critères (comme le taux d'élèves en retard en 6^e, le taux de boursiers ou la localisation de l'établissement dans un quartier politique de la ville...).

Pour le SNES-FSU, au regard de leur fragilité, les établissements à faibles IPS doivent bénéficier de moyens renforcés, afin de limiter les effectifs par classe et disposer de personnels en nombre suffisant pour un encadrement à la hauteur des besoins, un enjeu majeur de société.

■ Kevin HÉDÉ

Enseignant de SES au lycée Émile Zola, Rennes

STAGE L'ORAL DANS LA CLASSE



Près de 90 collègues présents au stage syndical du SNES académique sur l'oral en classe, le 22 novembre à Rennes.

Ce stage consacré à une réflexion sur l'oral en classe a accueilli **Camille Dappoigny**, IA-IPR de Lettres et conseillère à la pédagogie du Recteur et **Elisabeth Bautier**, sociolinguiste et cofondatrice du réseau de chercheurs RESEIDA.

A la demande du secrétariat académique du SNES-FSU, **Camille Dappoigny a précisé les attentes de l'institution concernant l'épreuve orale du DNB et celle du « Grand oral »**. Puis, elle a élargi son propos autour des enjeux éducatifs liés à la place de la parole des élèves à l'école. Elle a échangé avec les collègues sur les obstacles liés aux contraintes matérielles, aux programmes ou encore à la nature même des épreuves.



L'intervention d'**Elisabeth Bautier** qualifiée de « décoiffante » par plusieurs collègues, a permis de nous interroger sur nos pratiques en lien avec l'oral. En effet, selon E. Bautier, les pratiques actuelles qui font une large place aux échanges entre élèves et aux échanges professeur-e/élèves, ne permettent pas forcément aux élèves d'apprendre. Car travailler l'oral dans le cadre scolaire, c'est utiliser le langage afin de pouvoir raisonner en mobilisant des savoirs, mettre en relation des savoirs, des expériences, des connaissances pour comprendre et résoudre les questions posées. Le rôle de l'enseignant étant de rendre explicites les enjeux cognitifs des tâches et permettre aux élèves de construire une nouvelle socialisation langagière, qui est aussi cognitive. La langue des disciplines est à mobiliser à l'oral comme à l'écrit, car il s'agit de la langue qui permet de comprendre des phénomènes, de voir le monde autrement que dans la vie quotidienne.

Pour approfondir l'approche d'Elisabeth Bautier et celle de Camille Dappoigny, vous trouverez sur notre site les diaporamas qui ont servi de support à leurs interventions. Vous pourrez aussi commander le livre *L'Oral, comment et pourquoi ?* présenté par **Frédérique Rolet**, présidente des éditions ADAPT/SNES-FSU, qui a dirigé l'ouvrage rédigé par les groupes disciplinaires du secteur Contenu et le secteur Métier du SNES-FSU.

D'autres stages sont programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire, n'hésitez pas à consulter notre site, vous inscrire et participer à la réflexion collective, partie prenante de nos métiers !

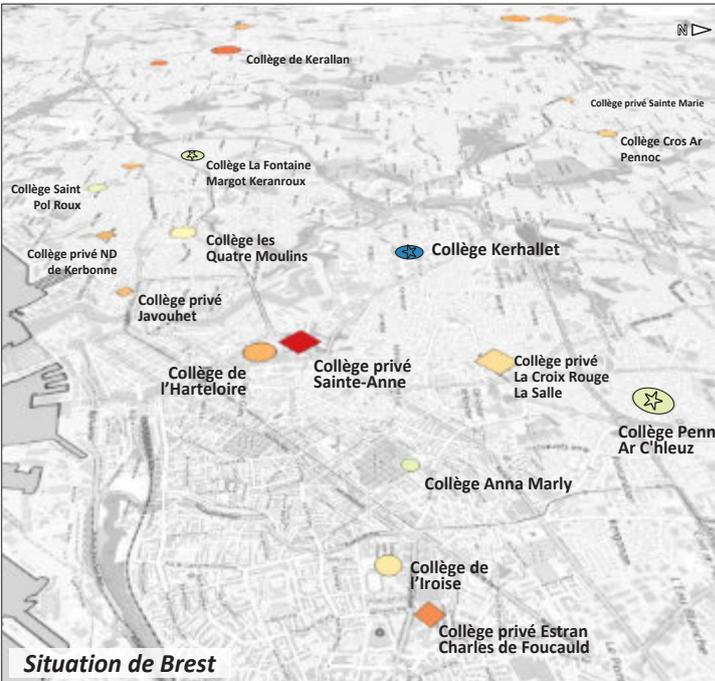
■ **Frédérique LALYS**

Indice de Position Sociale ?

L'IPS est un indicateur construit par les statisticiens de la DEPP pour synthétiser le milieu social des élèves des établissements¹. Il est construit à partir de la profession des responsables légaux de chacun des élèves², l'IPS de l'établissement étant ensuite défini comme la moyenne de l'IPS des élèves de l'établissement.

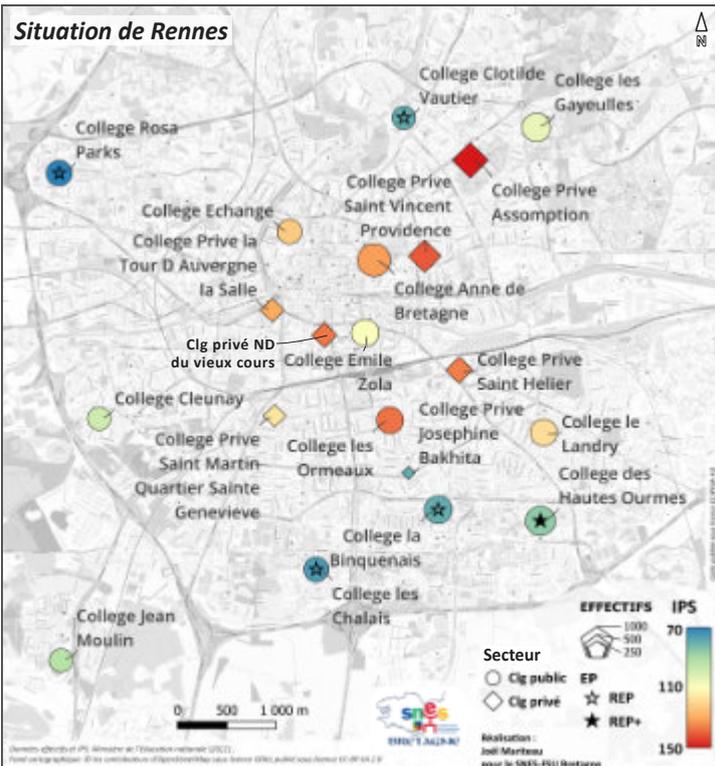
^{1/} Voir l'article de **Thierry Rocher**, *Construction d'un indice de position sociale des élèves*, dans la revue *Éducation & Formations*, n°90, 2016.

^{2/} Ex. un élève dont les parents exercent une profession scientifique a un indice de 173, tandis que celui dont les parents sont ouvriers non qualifiés a un indice de 66.



C'est dans les grandes agglomérations bretonnes que les disparités sont les plus fortes. A Rennes, le collège Rosa Parks est celui dont l'IPS est le plus faible alors même qu'il n'est pas classé REP+. A Brest l'écart entre le collège Kerhallet (IPS le plus faible de l'académie, pas classé REP+) et le collège privé Sainte-Anne (IPS le plus fort du département) est édifiant.

Retrouvez toutes nos cartes départementales avec des zooms sur notre site



Rentrée 2023

ENCORE ET TOUJOURS DES SUPPRESSIONS DE POSTES !

Après cinq années de suppressions de postes, le Ministère poursuit sa logique dévastatrice pour le Service Public d'Éducation avec 34 nouvelles suppressions programmées dans notre académie à la rentrée 2023... Lors du CSAA du 23 janvier, toutes les organisations syndicales ont rejeté ces orientations budgétaires néfastes pour les élèves comme les personnels !

DOTATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

RENTRÉE 2023	EFFECTIFS	ETP HP	ETP HSA
LGT	96	-32,7	0
LP	108	8	3
ULIS LP	-3	1	0
Collège	-505	-25	0
SEGPA	-39	1,8	0
ULIS Collège	15	7	0
TOTAL	-328 (-86 post-bac)	-39,9	3

Il faut ajouter 2 emplois spécifiques académiques ainsi que 4,9 ETP HP pour les dispositifs particuliers et retirer 1 ETP HP au CNED pour arriver à la suppression des 34 emplois.

- 414 ÉLÈVES ATTENDUS : UNE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE QUI SE POURSUIT...

Le constat de rentrée 2022 est une baisse des effectifs (comme les trois rentrées précédentes) avec - 1119 élèves et un écart de 381 à la prévision. Le rectorat a sous estimé le taux de réussite au bac et la baisse des effectifs en BTS.

La diminution à la rentrée 2023 toucherait le niveau collège (- 529) et beaucoup moins fortement l'enseignement supérieur en lycée (- 79).

Tous les départements seraient concernés par une baisse globale, mais, rapportée à chaque département, celle-ci reste limitée, avec l'impact le plus fort dans le Finistère (- 223) mais un impact minime en Ille-et-Vilaine (- 13).

Les effectifs du second degré dans le public sont sur une tendance à la baisse depuis 2019. Cette baisse a démarré plus tôt dans les Côtes d'Armor, le Morbihan et le Finistère. Les effectifs de l'Ille-et-Vilaine stagnent depuis trois ans.

Le Second degré privé connaît également une baisse de ses effectifs à la rentrée 2022 même s'il a mieux résisté les années antérieures.

L'austérité budgétaire et les mauvaises réformes fragilisent le service public d'éducation.

ÉQUATION DE RENTRÉE 2023 :

- 34 EMPLOIS + 4 ETP EN HSA = MOINS D'EMPLOIS

Ce sera la sixième rentrée consécutive avec des suppressions d'emplois dans l'académie ! Pap Ndiaye s'inscrit dans la droite lignée de la politique menée par son prédécesseur.

COLLÈGE

Avec - 505 élèves (hors SEGPA et ULIS) les collèges perdent 25 emplois. La dotation de base (26h + 3h de marge) est insuffisante pour offrir à la fois des options et permettre des dédoublements afin d'aider les élèves dans la classe. Le taux d'HS prévisionnel est sensiblement le même (6,72 % contre 6,69 en 2022) mais il continue de peser lourdement sur les conditions de travail, d'autant que la réalité dépasse souvent la dotation initiale, comme en cette rentrée 2022.

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Avec 96 élèves de plus prévus, les LGT perdent 32,7 ETP HP (soit presque 33 postes !). A la rentrée 2022, le rectorat, profitant de la baisse des effectifs, avait déjà réalisé des économies sur les dotations des lycées... Le H/e prévisionnel à 1,451 est légèrement inférieur à celui réalisé en 2022 (1,454). Le taux d'HS prévisionnel est en légère hausse (11,55 % contre 11,47 % l'an dernier) alors qu'en lycée les collègues n'absorbent pas toutes ces HS.



LYCÉE PROFESSIONNEL

Avec des effectifs prévus à la hausse (+ 105) et après quelques années de retraits de postes, les LP gagnent 8 ETP HP + 3 ETP HSA.

ULIS

Le petit effort fait depuis 3 ans sur les ULIS des collèges se poursuit avec 7 emplois supplémentaires (6 en 2022, 4 en 2021 et 8 en 2019). Un moyen nouveau est accordé aux ULIS de LP cette année (en Ille-et-Vilaine).

DISPOSITIFS PARTICULIERS

La dotation des dispositifs particuliers (UPE2A, FLS...) est un peu abondée (4,9 ETP HP et 0,7 ETP HSA) notamment pour l'amélioration de l'accueil des élèves allophones : 1 ouverture pour 6 h dans un collège des Côtes d'Armor, 1 à temps plein dans un collège du Finistère, 1 ouverture pour 6h dans un collège du Morbihan et 2 dispositifs NSA dans le Morbihan de 3h chacun.

AUTRES DOTATIONS

Le manque de moyens dans les autres catégories de personnels est confirmé pour la rentrée : 0 création de poste de médecin, d'assistances sociales, d'infirmières, de Psy-EN, excepté un léger effort sur les vies scolaires : 5 créations de postes de CPE. Enfin, une création de Personnel de direction est prévue.

S'il est indispensable de renforcer les LP ainsi que la scolarisation des élèves allophones et/ou en situation de handicap, pour la FSU, c'est tout le second degré qui doit être renforcé : les suppressions de postes depuis 6 ans ont abouti à des classes chargées, à des enseignants moins nombreux et davantage contraints aux HS et aux compléments de service. Cette situation pèse sur la réussite de tous les élèves. La diminution prévue du nombre d'élèves, modeste, aurait dû être l'occasion de renforcer le Service Public d'Éducation en desserrant les effectifs par classe pour donner des possibilités de travailler en petits groupes, permettre aux enseignants de s'attaquer vraiment à la difficulté scolaire au sein de la classe. Le ministère et le Rectorat ont fait un autre choix : celui de l'austérité.

LES H/e RÉALISÉS DANS L'ACADÉMIE

* rentrée 2023 : donnée prévisionnelle

H/e	R2014	R2015	R2016	R2017	R2018	R2019	R2020	R2021	R2022	R2023*
Collège	1,19	1,19	1,19	1,2	1,2	1,2	1,185	1,191	1,194	1,193
LGT	1,44	1,43	1,42	1,43	1,44	1,44	1,427	1,436	1,454	1,451
LP	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	2,22	2,23	2,2	2,258	2,3	2,265

En collège comme en LGT, le H/E prévisionnel est légèrement inférieur à celui réalisé l'an dernier. Le maintien à temps plein d'un nombre de stagiaires conséquent et la petite baisse globale des effectifs permettent à l'académie de ne pas dégrader son H/E (prévisionnel) malgré les suppressions de postes.



H/e

indicateur du nombre d'heures de la DGH rapporté à l'effectif élèves correspondant (HSA comprises). L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature sont instructives sur les conditions d'encadrement et pour le suivi des DGH.

Dossier réalisé sur la base des documents du CSAA
Analyses du secrétariat académique supervisées par

Frédérique LALYS

Retrouvez une note détaillée sur le budget académique dans l'espace adhérent-es sur notre site.

EMPLOIS/EFFECTIFS

Écarts entre les rentrées 2014 et 2023

	Écart ETP HP R2023-R2014	Écart effectifs R2023-R2014
Collège	- 85,3	855
LGT	9,8	4439
LP	- 37	- 162

LES ÉCARTS TERRITORIAUX :

ÉVOLUTION DE LA RENTRÉE 2022 À LA RENTRÉE 2023

	ETP HP Collège	ETP HP LGT	ETP HP LP	ETP HP SEGPA	ETP HP EREA	ETP EP ULIS Collège	ETP EP ULIS LP	TOTAL
22	- 4	- 6	2	0	0	1	0	- 7
29	- 11	- 21,7	2	0	0	2	0	- 28,7
35	3	- 17	6	1,8	0	3	1	- 2,2
56	- 13	12	- 2	0	0	1	0	- 2
TOTAL	- 25	- 32,7	8	1,8	0	7	1	- 39,9

Le Morbihan et le Finistère sont les départements qui vont perdre le plus d'emplois en collège (respectivement 11 et 13 emplois) et le Finistère est globalement le plus impacté par les pertes d'emplois.



COMMENT AGIR, ENSEMBLE ?

S'exprimer en CA par des votes, des motions, alerter les parents d'élèves, organiser des actions locales ou départementales pour s'opposer à cette politique du toujours moins.

Points de vigilance en collège

Les annonces du Ministre sur la nouvelle classe de 6^e sont inacceptables : remise en cause de la technologie, heure de soutien/approfondissement non cadrée nationalement et qui fragilisent des disciplines, intervention des professeurs des écoles en 6^e en niant le travail fait par les équipes de collège...

Le SNES-FSU appelle à agir : dans les CA, exigeons des TRMD avec des heures allouées à la technologie et qui préservent les dispositifs de soutien existants. En cas de refus, votons contre les DHG.

Le SNES-FSU appelle aussi à signer la pétition pour dénoncer la suppression de la technologie.

<https://r.snes.edu/PetitionTechno>

+ dossier nouvelle 6^e : <https://r.snes.edu/6eme>

Points de vigilance en lycée

L'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves de première qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques doit être généralisée : 11 ETP ont été prévus à cet effet dans le budget académique. L'offre optionnelle spécifique de mathématiques en classe de terminale pourra faire l'objet d'un dialogue avec les DASEN au cours de la phase d'échanges : il ne faut pas hésiter à en demander le financement.

+ actualité lycée : <https://r.snes.edu/Lycees>

Le courrier de l'établissement, confectionné par le SNES-FSU national, vous donne des pistes et la référence de tous les textes réglementaires pour pouvoir agir en C.A. N'hésitez pas à contacter votre section départementale ou académique si besoin.

<https://r.snes.edu/CourrierEtb>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LA FSU MAJORITAIRE EN

En dépit d'un scrutin au déroulement complexe et émaillé de dysfonctionnements, la profession a clairement renouvelé sa confiance en la FSU !

Les dépouillements des différents scrutins académiques et nationaux se sont déroulés vendredi 8 décembre après la clôture du vote.

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que le vote électronique a été encore une fois synonyme de démocratie entravée, empêchant bon nombre d'électrices et électeurs de voter. L'évolution des taux de participation aux différents scrutins académiques en atteste !

>> Lire la déclaration de la FSU Bretagne <https://r.snes.edu/EPdeclaFSU>

Une participation en recul

La participation au CSAA (46,57 %), en baisse par rapport à 2018 (50,31 %) , s'explique en grande partie par les dysfonctionnements et les modalités de vote particulièrement complexes, qui ont pu pousser des collègues à renoncer. Le grand nombre de listes a contribué à rendre le scrutin peu lisible et attractif, avec certains syndicats surtout présents... par l'envoi de mails !

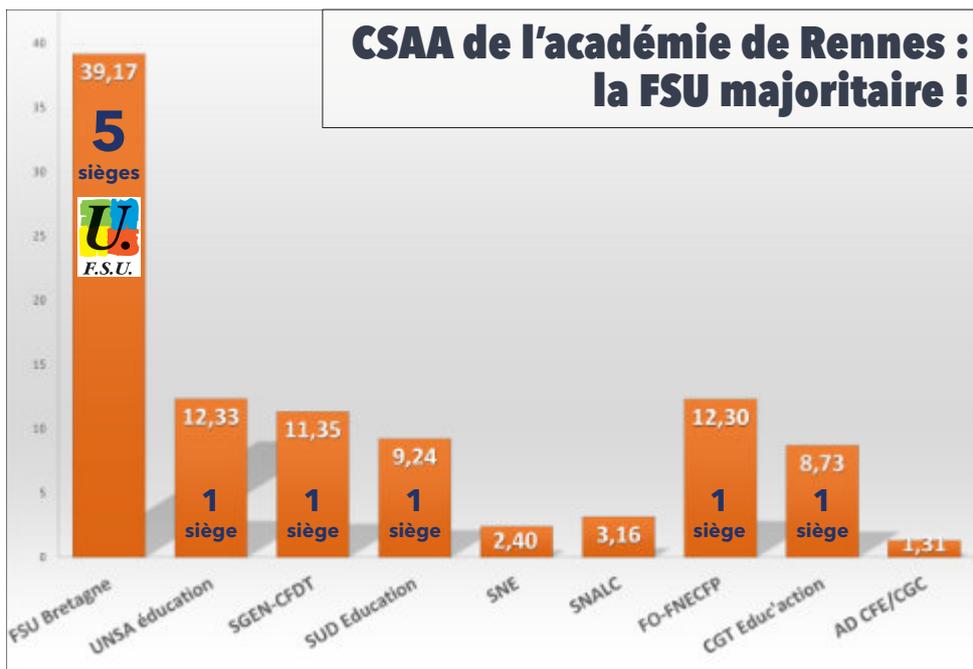
Merci de votre confiance !

La FSU et ses syndicats remercient toutes celles et tous ceux qui ont porté leur suffrage sur ses listes.

Grâce à votre mobilisation dans les urnes, la FSU confirme sa position de première organisation dans l'Éducation.

Ce résultat nous honore et nous oblige. Vos élu-es (voir page 10) s'engagent à agir avec détermination pour nos salaires, nos métiers, nos conditions de travail, nos retraites...

Nous tenons à remercier particulièrement toutes et tous les adhérent-es du SNES-FSU pour la chaleur de leur accueil et leur compréhension lors des appels téléphoniques que les militantes ont réalisés afin d'aider les collègues pouvant rencontrer des difficultés et pour rappeler l'importance du scrutin et ses enjeux, en dépit d'une période de vote particulièrement chargée sur le plan professionnel.



CSAA

Dans l'académie, la profession a placé la FSU Bretagne largement en tête du scrutin du Conseil Social d'Administration académique, loin devant le second. La FSU conserve donc la majorité des sièges (5 sièges sur 10), ainsi qu'à la FS-SST qui remplace le CHSCT.

CAPA 2nd DEGRÉ

La FSU demeure majoritaire dans la nouvelle Commission administrative paritaire de l'académie pour le second degré, avec 10 sièges sur 19. Ce résultat donne une légitimité aux élu-es FSU pour faire entendre la voix de la profession, et pour intervenir et agir au nom des collègues.

CSAD

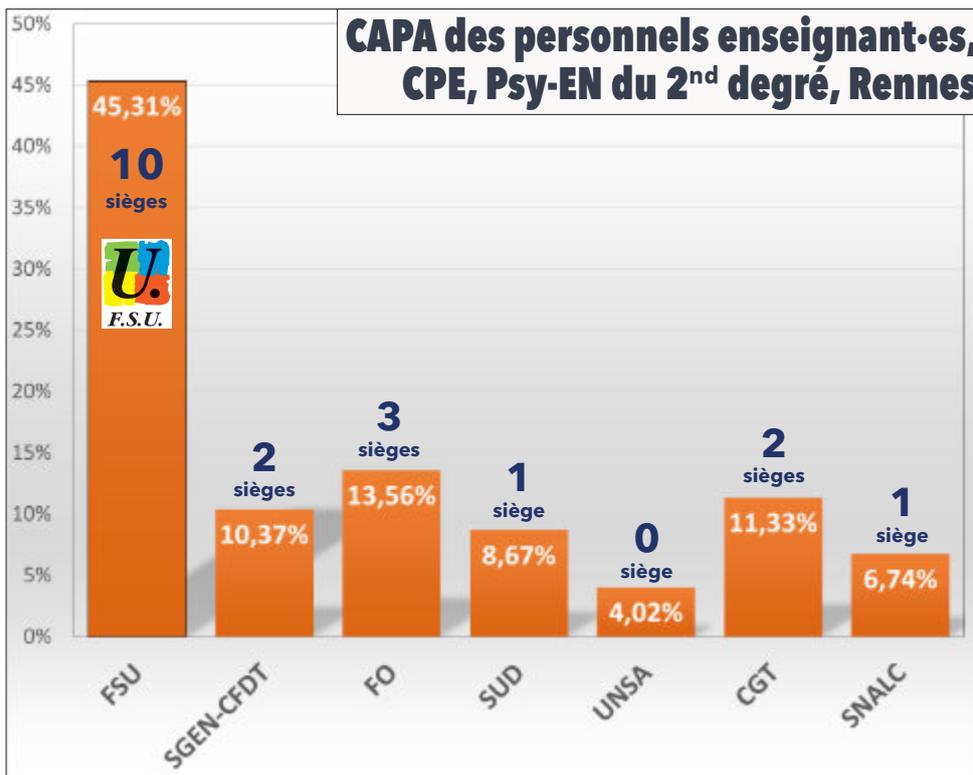
Dans les Conseil Sociaux d'Administration départementaux, la FSU demeure la première force syndicale.

22 : 5 sièges / 10

29 : 4 sièges / 10

56 : 6 sièges / 10

35 : 5 sièges / 10

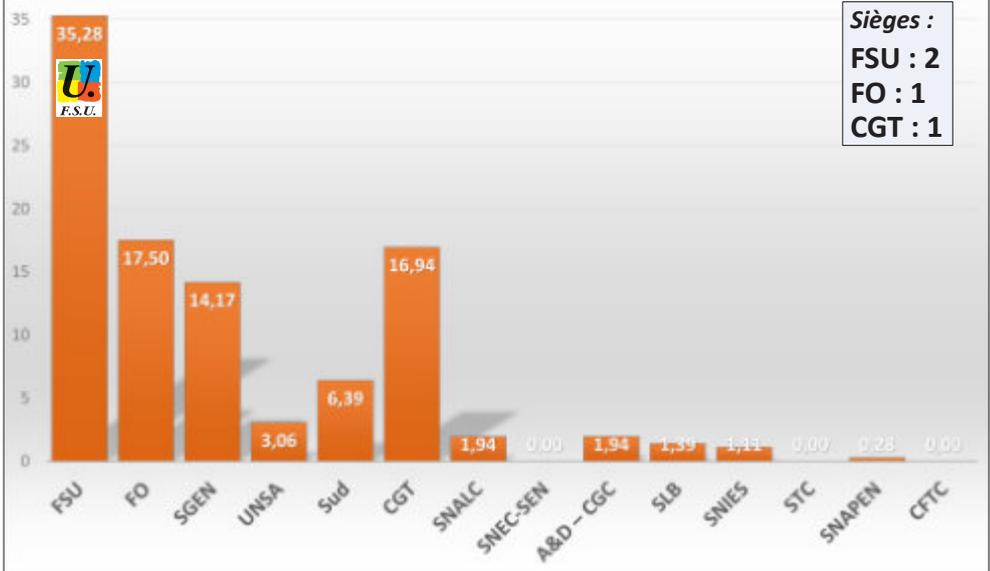


BRETAGNE !

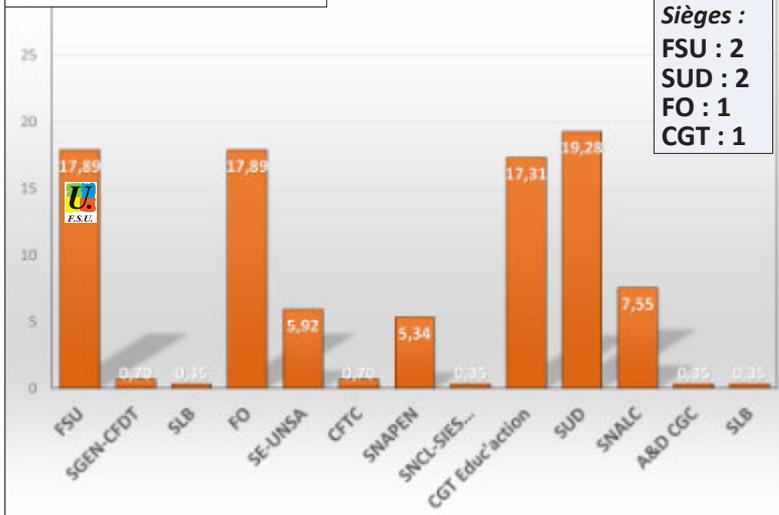
CCP DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, CPE, PSY-EN NON TITULAIRES :

La chute de la participation (19,54 % contre 29,88 % en 2018) s'explique en grande partie par les conditions de vote difficiles et la précarité des collègues, avec notamment une distribution hasardeuse des notices de vote. En dépit de toutes ces embûches, **les collègues ont confirmé leur confiance en FSU** qui arrive très clairement en tête des suffrages et conserve deux sièges sur quatre !

CCP des personnels enseignants, CPE, Psy-EN contractuels : la FSU toujours majoritaire !



CCP des AESH et AED



CCP DES PERSONNELS AED ET AESH

Si la participation a très légèrement progressé à ce scrutin, depuis les élections de 2018, elle doit être nuancée par la forte augmentation du nombre d'électrices et d'électeurs (principalement des AESH). Au regard du collège électoral, la participation de 10 % reste trop faible. Elle s'explique principalement par la précarité professionnelle des AED et des AESH, qui ne disposent d'ailleurs pas d'un poste de travail personnel permettant de voter.

Les résultats du scrutin font apparaître une forte dispersion des voix, qui s'explique en partie par une profusion de listes, avec des syndicats essentiellement actifs sur les boîtes mails.

Sud et la FSU y obtiennent deux sièges, FO et la CGT un siège chacune.

Retour à l'urne !

La FSU et ses syndicats continuent de revendiquer le retour à un scrutin à l'urne, matérialisée dans les établissements, qui donnerait non seulement davantage de sens au scrutin, mais constituerait **un temps commun à l'ensemble des personnels, mieux identifié et plus solennel, pour pouvoir choisir leurs représentants**. La dématérialisation voulue par le ministère, outre qu'elle se télescope avec la charge de travail du quotidien (conseils de classe, réunions...) est renvoyée à la responsabilité et aux conditions matérielles de chacun. Le choix de représentants élus, garants du respect des règles et de l'équité, mérite mieux que cela.

Retrouvez des analyses et graphiques détaillés par Philippe Amelot sur notre site :

<https://r.snes.edu/EPacad>

Et les analyses nationales : <https://r.snes.edu/BilanEP22>



LA FSU ET LE SNES ENGAGÉS POUR GAGNER POUR NOS MÉTIERS, NOS SALAIRES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Dans le contexte nouveau de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui a transformé les CAPA et revu les instances, le SNES et la FSU conservent leurs positions de syndicats majoritaires dans l'académie comme à l'échelle nationale, ce qui engage le SNES-FSU à porter avec détermination ses exigences pour l'amélioration des conditions de travail, de rémunération et de retraite de nos professions.

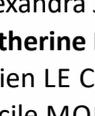
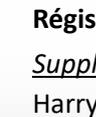
■ Joël MARITEAU

VOS ÉLU·ES FSU DANS LES INSTANCES ACADÉMIQUES

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

									
Matthieu MAHÉO SNES-FSU Enseignant de lettres modernes Lycée A. Conti, Bruz	Sabrina MANUEL SNUIPP-FSU Professeure des écoles École primaire F. Mitlissand, Ploudalmézeau	Angélique CHEVALIER SNASUB-FSU Secrétaire administrative Circoscription d'IEP 1 ^{er} degré, Rennes Sud	Ronan OILLIC SNUEP-FSU Professeur de lycée professionnel Lycée L. Guilloux, Rennes	Sami HAMROUNI SNEP-FSU Professeur d'EPS Collège Les Dimaux, Rennes	Frédérique LALYS SNES-FSU Professeure d'histoire-géographie-EMC Collège J. Lurcat, Lanester	Emmanuelle MARAY SNUIPP-FSU Professeure des écoles École Charlie Chaplin, Redon	Solenne OGIER SNES-FSU Psychologue de l'Éducation nationale CIO, Rennes	Ewen SALIOU SNUIPP-FSU Professeur des écoles École de Kestran, Brest	Cécile GUENNEC SNICS-FSU Infirmière de l'EN et l'ES Collège Marcel Pagnol, Plouay

CAPA DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, CPE, PSY-EN DU SECOND DEGRÉ

Titulaires		Suppléant·es	
	1. Frédérique LALYS Professeure certifiée, histoire-géo. Collège Jean Lurcat, Lanester (56)		11. Ronan OILLIC Professeur de lycée professionnel Lycée Louis Guilloux, Rennes (35)
	2. Alain BILLY Professeur d'EPS Collège de l'Iroise, Brest (29)		12. Stéphanie LEROUX Professeure certifiée, anglais Lycée Bréquigny, Rennes (35)
	3. Florence DREAN Professeure de lycée professionnel Lycée professionnel Bel Air, Tinténiac (35)		13. Olivier LEROY Professeur d'EPS Collège de Trévaven, Lorient (56)
	4. Martin GEORGES-SAINT-MARC Professeur agrégé, mathématiques Lycée P. Mendès-France, Rennes (35)		14. Catherine FLANT Conseillère principale d'éducation Collège Yves Coppens, Lannion (22)
	5. Solenne OGIER Psychologue de l'Éducation nationale CIO de Rennes (35)		15. Marina CARO NÉDELLEC Professeure certifiée, breton Lycée Jean Macé, Rennes (35)
	6. Pierre Yves MORE Conseiller principal d'éducation Lycée Victor Hugo, Hennebont (56)		16. Chloé LE GLEDIC Professeure agrégée, espagnol Collège Le Verger - Auray (56)
	7. Virginie GAYIC Professeure d'EPS Collège Jean Monnet, Broons (22)		17. Nathalie NUPIED Psychologue de l'Éducation nationale École élémentaire Guy Gérard, Pacé (35)
	8. Fabienne STEPHAN Professeure certifiée, anglais Collège Martin Luther King, Liffre (35)		18. Giuseppe CONIGLIO Professeur certifié, italien Université de Rennes 2, Rennes (35)
	9. Caroline LESNÉ Professeure certifiée, anglais Lycée Jacques Cartier, Saint-Malo (35)		19. Matthieu MAHÉO Professeur certifié, lettres modernes Lycée Anita Conti, Bruz (35)
	10. Joël MARITEAU Professeur certifié, histoire-géographie Lycée Eugène Freyssinet, St-Brieuc (22)		20. Florence DAVID Psychologue de l'Éducation nationale CIO de Vitré (35)

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTAL

22 <u>Titulaires</u> Christian KERVOELEN - PLC Alexandra JEAMMET - PE Catherine FLANT - PLC Julien LE CAËR - PEPS Cécile MORVAN - PE <u>Suppléant·es</u> Samuel CONSTANT - PE Joël MARITEAU - PLC Loïc BALEINE - PE Stéphane CHIARELLI - PE Olivier DEBRETAGNE - PLC	29 <u>Titulaires</u> Sabrina MANUEL - PE Yves PASQUET - PLC Antoine GAUCHARD - PE Rozenn HERROUX - PEPS <u>Suppléant·es</u> Nolwenn RETIERE - PE Marine Gaignic - PLC Nathalie ROSPART - PE Florent MARTINIE - PLC	35 <u>Titulaires</u> Jean-Marc LLAVORI - PLC Emmanuelle MARAY - PE Marie DOMINGOS - PLC Guillaume GABRIELLI - PE Laurence TURBE - PLC <u>Suppléant·es</u> Hélène CADIET - PE Thomas HARDY - PLC Guillaume CHICOT - PLC Isabelle ASTOUL - PE Régis PAULHE - PE	56 <u>Titulaires</u> Marine RICO - PE Ewen SALIOU - PE Martine DERRIEN - PE Olivier LEROY - PEPS Gaïd LE GOFF - PLC Régis BARRUE - PLC <u>Suppléant·es</u> Harry RENNER - PE Gaëlle TAROU - PE Violaine PESCHOT - PE Fabrice RABAT - PLC Philippe LEAUSTIC - PLC Chloé LE GLEDIC - PLC
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LES NOUVELLES INSTANCES ACADÉMIQUES

LE CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE (CSAA)

Le CSA-A est la plus haute instance de discussion académique

Nouvelle appellation du Comité Technique Académique (CTA, ex CTPA), le CSAA se réunit au minimum quatre fois par an sous la présidence du Recteur et en présence des DASEN. C'est en quelque sorte l'équivalent d'un conseil d'administration : le Recteur y présente la préparation de rentrée (répartitions, créations et suppressions de postes), le budget de l'académie, les LDG, le PAF, les données du bilan social...

C'est l'occasion pour les élu·es de la FSU d'interroger le rectorat sur les mesures académiques et de s'exprimer avec force pour contester certaines décisions, obtenir des réponses, faire des propositions alternatives et peser sur les arbitrages, dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Le CSAA se décline ensuite à l'échelle des départements (CSAD) et dispose désormais d'une formation spécifique qui remplace les CHSCT.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE (CAPA)

Si leurs prérogatives ont été réduites, les CAPA n'ont pas disparu et conservent un rôle important dans les procédures de recours et de contestation...

Conséquence de la Loi de Transformation de la Fonction publique, le périmètre d'intervention des CAPA a été remodelé, en regroupant les différents corps dans une CAPA unique avec les agrégé·es, certifié·es et professeurs d'EPS, les professeurs de Lycée Professionnel, les CPE et les PsyEN.

Leur périmètre d'intervention a été réduit dans la mesure où elles n'examinent plus au préalable les opérations de carrière.

Elles n'ont cependant pas été supprimées et conservent un rôle déterminant dans les procédures de recours et de contestation, que ce soient pour les avis de rendez-vous de carrière, les refus de temps partiels ou de congé formation...

La FSU avait choisi de présenter des candidats et des candidates représentant l'ensemble des métiers du Second degré.

Ce résultat confère aux élu·es de la FSU (voir page 10) une légitimité pour défendre les collègues au sein de l'instance, et peuvent vous conseiller au mieux pour votre carrière.

COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) DES AGENTS NON TITULAIRES

Si la loi de transformation de la Fonction publique a restreint l'accès aux données nominatives des agents, les CCP des agents non titulaires ont vu leurs prérogatives enrichies sur les contestations.

Pour toutes les opérations de carrière, les agents non-titulaires relèvent d'une CCP. Il en existe deux dans les académies : une pour les personnels exerçant des fonction d'enseignement, de CPE ou comme Psy-EN, une autre pour les AED et les AESH.

Conséquence de la Loi de Transformation de la Fonction publique, le périmètre d'intervention des CCP a été réduit : le rectorat ne fournissant plus au préalable de données nominatives des recrutements, des affectations ou sur les questions indiciaries.

Pour autant, **comme pour les agents titulaires, elles n'ont pas été supprimées et conservent un rôle déterminant dans les procédures de recours et de contestation** : avis des évaluations professionnelles, avancement indiciaire, catégorie de recrutement selon le diplôme, refus de temps partiel ou de congé de formation, accès au CDI...

Les collègues peuvent compter sur la FSU pour défendre les collègues dans la CCP avec détermination et les conseiller au mieux pour leur carrière.

Vos élu·es FSU / CCP non titulaires enseignant·es, CPE, Psy-EN

Elu·es Titulaires

Yvonnick MARIETTE - PLC
Khadija MAKDAD - PLP

Elu·es Suppléant·es

Nicolas BONNEL - PLC
Louis LE BRIS - PEPS

Vos élu·es FSU / CCP des AED et AESH

Elu·es Titulaires

Matthieu BÉGUET - AESH
Guillaume MANDART - AESH

Elu·es Suppléant·es

Céline LOPEZ, AESH
Fanny ANNEIX, AESH





Lorient, 19/01/2022



Lannion, 19/01/2022



Rennes, 19/01/2022



Brest, 19/01/2022



Brest, 26/01/2022



Saint-Brieuc, 19/01/2022



24 rue Marc Sangnier
35200 Rennes
tél.: 02 99 84 37 00
fax : 02 99 36 93 64
mél: s3ren@snes.edu

rennes.snes.edu
twitter.com/Snes_Bretagne

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré
Rédacteur en chef / Conception-PAO / Réalisation : **Joël MARITEAU**
Directeur de la publication : **Matthieu MAHÉO - N° CPPAP : 1125 S 05594**
Rédaction et mise en page militantes

Ont collaboré à ce numéro : Paul-Emmanuel Avanzo, Kevin Hédé, Frédérique Lalys, Matthieu Mahéo, Joël Mariteau, Ronan Oillac, Fabienne Stéphan

Impression :
GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40



Imprimé sur papier certifié
« Développement durable »